



3

Chapitre 3

Niveau 1 de la CITE 2011 :

Enseignement primaire

L'enseignement primaire débute généralement à 5, 6 ou 7 ans et a une durée typique de six ans. Les programmes du niveau 1 de la CITE sont généralement conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques et établir une base solide pour la compréhension d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique. Le commencement des activités de lecture n'est pas un critère suffisant à lui seul pour la classification d'un programme éducatif dans le niveau 1 de la CITE.

Les programmes classés au niveau 1 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : enseignement primaire, enseignement élémentaire ou éducation de base (cycle 1 ou premières années d'études si le système éducatif est caractérisé par un programme qui couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE). En vue de la comparabilité internationale, le terme « enseignement primaire » est utilisé pour qualifier le niveau 1 de la CITE à l'échelle internationale.



DESCRIPTION

Définition

(§120)¹ Les programmes du niveau 1 de la CITE, ou « enseignement primaire », sont généralement conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et mathématiques (c'est-à-dire l'alphabétisme et le calcul) et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des connaissances de base, le développement personnel et social et la préparation au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il se concentre sur un apprentissage avec un niveau de complexité de base et peu ou pas de spécialisation.

(§121) Les activités éducatives du niveau 1 de la CITE (particulièrement dans les premières années d'études) s'articulent souvent autour d'unités, de projets ou de grands domaines d'apprentissage, principalement avec une approche intégrée et non l'enseignement de matières spécifiques.

Critères de classification (§124)

Critères principaux

- a. Enseignement systématique de connaissances, d'aptitudes et compétences élémentaires

(§125) La limite entre les niveaux 0 et 1 de la CITE coïncide avec le point de transition où l'enseignement et l'apprentissage systématiques de la lecture, de l'écriture et des mathématiques débutent dans un système éducatif.

- b. Âge normal d'entrée et durée

(§122) L'âge est normalement le seul critère d'admission dans ce niveau. L'âge habituel ou légal d'admission n'est généralement ni inférieur à 5 ans, ni supérieur à 7 ans. Ce niveau dure généralement 6 ans, même si sa durée peut varier de 4 à 7 ans. L'enseignement primaire se termine habituellement entre 10 et 12 ans.

- c. Enseignement généralement organisé par un enseignant principal pour la classe

(§126) Le plus souvent, un enseignant principal est responsable d'un groupe d'enfants et assure le processus d'apprentissage. Toutefois, une classe peut avoir d'autres enseignants, surtout pour certaines matières spécialisées. Dans la plupart des cas, les enseignants du niveau 1 de la CITE ont suivi une formation afin d'acquérir une approche pédagogique des principales matières.

Critères subsidiaires

- a. Fait partie de la scolarité obligatoire

(§127) Le début de l'enseignement primaire coïncide souvent avec le début de la scolarité obligatoire, excepté pour les systèmes éducatifs où une partie ou la totalité de l'enseignement préprimaire est déjà obligatoire. Dès lors, là où la scolarité obligatoire est imposée légalement, elle commence au niveau 1 de la CITE ou avant.

Dimensions complémentaires

(§131) Aucune.

Tous les programmes éducatifs du niveau 1 de la CITE prennent le code CITE-P 100. Il n'y a pas de catégorie ou de sous-catégorie différenciée par un deuxième chiffre. (§135)

CORRESPONDANCES ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

(§276) Le niveau 1, enseignement primaire, de la CITE 2011 correspond au niveau 1 de la CITE 1997.



DIRECTIVES POUR LA CLASSIFICATION DES PROGRAMMES ET DE LEURS CERTIFICATIONS RECONNUES CORRESPONDANTES AU NIVEAU 1 DE LA CITE

L'enseignement primaire débute généralement à 5, 6 ou 7 ans et a une durée typique de six ans. Les programmes du niveau 1 de la CITE sont généralement conçus pour donner aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques et établir une base solide pour la compréhension d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique. Le commencement des activités de lecture n'est pas un critère suffisant à lui seul pour la classification d'un programme éducatif dans le niveau 1 de la CITE. Généralement, il y a un enseignant principal par classe à ce niveau, bien qu'il puisse y avoir d'autres enseignants pour certaines matières spécialisées. Les enseignants de primaire sont généralement formés aux méthodes pédagogiques permettant d'enseigner de nombreuses matières différentes. Voir **Exemples Groupe 1** pour des exemples de programmes typiques de l'enseignement primaire.

L'âge est normalement le seul critère d'admission dans le niveau 1 de la CITE. Les programmes du niveau primaire ne nécessitent généralement pas d'enseignement formel préalable, bien qu'il soit de plus en plus commun que les enfants aient participé à un programme préprimaire avant l'entrée dans l'enseignement primaire. L'âge d'entrée dans l'enseignement primaire coïncide souvent avec le début de la scolarité obligatoire, bien que dans certains pays la scolarité obligatoire débute au niveau préprimaire.

Si la durée typique de l'enseignement primaire est de six ans, elle peut varier de quatre à sept ans selon les pays. De plus, la durée de l'enseignement primaire peut varier à l'intérieur même d'un pays, notamment les pays fédéraux avec des systèmes éducatifs décentralisés par région (voir **Exemples Groupe 2**).

Le niveau 1 de la CITE comprend des programmes à l'intention des enfants qui ont des besoins spéciaux (handicaps, difficultés ou désavantages) si le contenu de l'enseignement est largement similaire à celui d'autres programmes du niveau 1 de la CITE (c'est-à-dire avec un enseignement et un apprentissage systématiques des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques), même si les élèves n'ont pas l'âge typique du niveau 1 de la CITE (§132) (**Exemples Groupe 3**).

Certains systèmes éducatifs intègrent également des programmes de seconde chance ou de réintégration de niveau primaire. Ces programmes éducatifs s'adressent en général à des individus qui :

- i) ont quitté l'école avant d'avoir achevé l'enseignement primaire ; ils leur permettent de réintégrer le système éducatif et d'achever avec succès cet enseignement ; ou
- ii) ont achevé l'enseignement primaire mais souhaitent accéder à un programme éducatif ou à une profession pour lesquels ils ne sont pas encore certifiés. Les participants sont habituellement plus âgés que le groupe d'âge ciblé par le niveau 1 de la CITE (mais ce ne sont pas nécessairement des adultes). (§133)

Les programmes d'alphabétisation ou d'enseignement de compétences de base, dans ou hors du système scolaire, dont le contenu est similaire à celui des programmes déjà classés dans l'enseignement primaire mais qui sont destinés à des personnes considérées comme trop âgées pour entrer à l'école sont également inclus dans ce niveau car ils n'exigent pas d'enseignement formel préalable. Ces programmes d'alphabétisation peuvent être formels et non formels (§134). Voir **Exemples Groupe 4** pour des exemples de programmes pour jeunes ou pour adultes n'ayant pas l'âge typique pour l'enseignement primaire.

Un critère d'approximation supplémentaire de classification au niveau 1 de la CITE pourrait être l'entrée dans les programmes ou établissements scolaires désignés comme primaires à l'échelle nationale. Toutefois, dans les pays où l'enseignement primaire débute tôt (par ex. 4 ou 4,5 ans), les enfants scolarisés dans ces programmes ne doivent être classés au niveau 1 de la CITE que si la durée de la journée d'école, les qualifications du personnel et le niveau du contenu du programme sont similaires aux années d'études dans lesquelles les enfants de 6 ans sont scolarisés. Dans le cas contraire, toute année d'études précédente correspondant plutôt au niveau 0 de la CITE doit être classée dans l'enseignement préprimaire plutôt que dans le primaire.

Bien que le début de la scolarité obligatoire constitue un critère subsidiaire de distinction entre les niveaux 0 et 1 de la CITE, ce critère n'est pas utile dans les pays où le début de la scolarité obligatoire n'est pas nécessairement lié au début d'études systématiques. Dans les pays où l'âge de fréquentation obligatoire (ou du moins l'âge auquel les élèves commencent normalement leur éducation) est postérieur au début des études systématiques pour certains élèves dans



les matières mentionnées ci-dessus, la première année de fréquentation obligatoire peut être utilisée pour opérer la distinction entre le niveau 0 et le niveau 1 de la CITE. Ce dernier critère peut être utile lorsque le début du niveau 1 de la CITE reflète le point auquel les études systématiques dans les matières ci-dessus commencent pour tous les élèves, et non pour quelques-uns.

Programmes couvrant l'enseignement primaire et un autre niveau de la CITE

Il faut être particulièrement attentif aux très longs programmes (c'est-à-dire huit ans ou plus) couvrant l'enseignement primaire et les niveaux précédents ou postérieurs. Dans ces cas, seuls les années d'études, phases ou cycles correspondant aux critères des niveaux respectifs (niveau 0, 1 ou 2 de la CITE) doivent être classés dans ces niveaux. (§128)

Pour les cas où l'utilisation des critères de classification ne permet pas d'établir une distinction claire entre les niveaux 0 et 1 de la CITE, veuillez consulter le chapitre sur le niveau 0 de la CITE du présent Guide opérationnel.

Dans la plupart des pays, le niveau 1 de la CITE correspond à l'enseignement désigné comme primaire. Dans les pays où l'« éducation de base » couvre la totalité de la durée de scolarité obligatoire (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de distinction entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, et éventuellement aussi une partie de l'éducation de la petite enfance), seules les années d'études correspondant aux critères du niveau 1 de la CITE doivent être classées dans l'enseignement primaire.

Si l'utilisation des critères de classification ne permet pas d'établir une distinction claire entre les niveaux 1 et 2 de la CITE, il est recommandé de procéder comme suit : (§130)

- i) pour les programmes couvrant les niveaux 1 et 2 de la CITE et organisés par cycle, la fin de cycle la plus proche de six ans après le début du niveau 1 de la CITE doit être utilisée comme point de transition entre les niveaux 1 et 2 de la CITE ; et
- ii) pour les programmes couvrant les niveaux 1 et 2 de la CITE qui ne sont pas répartis en cycles, seules les six premières années d'études doivent être classées dans le niveau 1 de la CITE, alors que les années d'études suivantes sont classées dans le niveau 2 de la CITE.

Voir **Exemples Groupe 5** pour les programmes couvrant les niveaux 1 et 2 de la CITE.

NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT AU NIVEAU 1 DE LA CITE

Dans le cadre de la codification du niveau d'éducation atteint, une attention particulière doit être accordée à la classification des individus qui ont suivi un enseignement primaire, mais qui ne l'ont pas achevé (§136). Ces individus ont le code de niveau d'éducation atteint CITE-A 030 « Scolarisation primaire limitée (sans achèvement de niveau) » (**Exemples Groupe 6**).

Les élèves ayant achevé le niveau 1 de la CITE ont le code de niveau d'éducation atteint CITE-A 100.

En ce qui concerne le niveau d'éducation atteint, les certifications reconnues résultant des programmes du niveau 2 de la CITE considérés comme insuffisants pour être pris en compte comme un achèvement partiel ou complet du niveau 2 de la CITE (soit CITE-P 241 ou 251) sont classées dans le niveau 1 de la CITE (CITE-A 100). Ces programmes ont généralement une durée totale inférieure à deux ans au niveau 2 de la CITE ou une durée cumulée inférieure à huit ans depuis le début du niveau 1 de la CITE. (§137)

EXEMPLES DE PROGRAMMES ET DE CERTIFICATIONS CLASSÉS AU NIVEAU 1 DE LA CITE

(§123) Les programmes classés au niveau 1 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : enseignement primaire, enseignement élémentaire ou éducation de base (cycle 1 ou premières années d'études si le système éducatif est caractérisé par un programme qui couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE). En vue de la comparabilité internationale, le terme « enseignement primaire » est utilisé pour qualifier le niveau 1 de la CITE à l'échelle internationale.



Exemples Groupe 1 :
Programmes typiques de l'enseignement primaire [CITE-P : 100 ; CITE A : 100]

Autriche – *Volksschule, 1-4 schulstufe* (école primaire, Années d'études 1 à 4). L'enseignement primaire est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans. Il dure quatre ans et est donné dans des écoles primaires (*Volksschule*). L'enseignement primaire s'organise normalement en deux niveaux : les deux premières années (niveau I) et les années 3 et 4 (niveau II). À l'achèvement de l'année 4, les élèves reçoivent une certification. L'enseignement primaire pose les fondements d'une expérience d'apprentissage réussie dans l'enseignement secondaire. En fonction de la formation de chaque élève, l'école primaire doit : renforcer et développer des compétences sociales, améliorer les compétences linguistiques, développer et transmettre des connaissances, des compétences, des idées et des attitudes élémentaires menant à l'acquisition des compétences fondamentales (lire, écrire, compter). (CITE-P/CITE-A : 100)

Belgique (Communauté flamande) – *Gewoon lager onderwijs* (enseignement primaire général). L'enseignement primaire général accueille des enfants de 6 à 12 ans et compte généralement six années d'études cumulées (même si la durée peut varier de quatre à huit ans). L'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des mathématiques débute dans la première année. Chaque groupe d'élèves a son propre enseignant chargé de la plupart (ou même la totalité) des matières. Un enseignant différent peut être désigné pour l'instruction religieuse, la musique et l'éducation physique. L'enseignement primaire général débute en septembre de l'année où l'enfant atteint 6 ans. Pour un enfant progressant normalement, le début de la scolarité obligatoire coïncide avec le début de l'enseignement primaire. Lors de l'achèvement complet de l'enseignement primaire, les élèves reçoivent la certification de l'enseignement primaire. (CITE-P/CITE-A : 100)

France – *Enseignement primaire*. L'enseignement primaire dure cinq ans et est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans. Le programme commence par un cycle d'apprentissage fondamental comprenant une année de cours préparatoire (CP) et la première année de cours élémentaire (CE1). Les trois dernières années d'enseignement primaire comprennent la seconde année de cours élémentaire (CE2) et deux années de cours moyen (CM1 et CM2). Chaque fin de cycle se clôture par une évaluation nationale permettant de mesurer le niveau d'apprentissage des élèves. Néanmoins, aucune certification n'est attribuée lors de l'achèvement de l'enseignement primaire. Après avoir achevé l'enseignement primaire, les élèves accèdent à l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 100)

Grèce – *Dimotiko Scholeio* (Écoles élémentaires). L'enseignement primaire est obligatoire et dure 6 ans (Années d'études 1 à 6) pour tous les enfants à partir de 6 ans. Il permet aux élèves de développer des stratégies en vue d'assimiler des connaissances ; de renforcer leur santé physique et mentale et de cultiver leur habileté motrice ; d'apprendre les fondamentaux et progressivement d'acquérir la capacité de parvenir à des pensées abstraites à partir de données concrètes ; d'acquérir la capacité de s'exprimer par l'oral et par l'écrit ; de se familiariser avec des valeurs éthiques, religieuses, nationales et humanistes ; et de cultiver leurs talents artistiques. À l'achèvement de l'année 6, les élèves reçoivent une certification de fin d'études primaires (*Titulos spoudon*) qui leur donne accès au premier cycle du secondaire (*gymnasium*). (CITE-P/CITE-A : 100)

Inde – *Enseignement primaire*. L'Inde se caractérise par des systèmes éducatifs variés. L'enseignement primaire le plus commun dans les états et les territoires dure cinq ans (Classes I-V) et commence à cinq ans. Ce programme gratuit et obligatoire débouche sur une certification de fin d'études primaires qui donne accès au premier cycle de l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 100)

Italie – *Scuola primaria* (École primaire). L'enseignement primaire correspond aux cinq premières années du premier cycle d'enseignement. La fréquentation est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 10 ans. L'enseignement primaire présente trois cycles : une première année (Année d'études 1), qui vise à faciliter la transition à partir de l'enseignement préprimaire (*scuola dell'infanzia*), suivie de deux cycles de deux années (Années d'études 2 et 3, et Années d'études 4 et 5). Au terme de l'enseignement primaire, les élèves reçoivent un document d'évaluation personnelle spécifiant si l'élève peut être admis dans la première année d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire (*scuola secondaria di primo grado*), ainsi qu'une certification des compétences acquises par l'élève à l'achèvement de l'école primaire (*Certificati e/o Attestati*). (CITE-P/CITE-A : 100)

Japon – *Shogakko* (École élémentaire). L'enseignement élémentaire est la première étape de la scolarité obligatoire. Tous les enfants fréquentent l'école élémentaire pendant six ans à partir de l'âge de six ans. Les objectifs de l'enseignement élémentaire sont : compréhension et utilisation du japonais et des mathématiques, compréhension de base des



compétences nécessaires dans la vie quotidienne, observation scientifique de la nature, initiation à l'histoire, à l'art et à la musique. Après l'achèvement complet de l'enseignement élémentaire, les élèves passent dans le premier cycle de l'école secondaire (*Chugakko*). (CITE-P/CITE-A : 100)

Corée² – *Chodeung-hakgyo* (École élémentaire). L'enseignement primaire est donné dans des écoles élémentaires et s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans (Années d'études 1 à 6). Généralement, l'enseignement élémentaire a pour objectif de favoriser le développement d'individus sains, autonomes, créatifs et dotés de sens moral. Pour cela, on renforce leur capacité à exprimer leurs sentiments et leurs idées, à résoudre des problèmes, à apprécier la culture et la diversité, et on favorise l'acquisition des compétences de base pour la vie. Quand ils achèvent avec succès l'enseignement élémentaire, les élèves reçoivent une certification (*Joleopjang*) et peuvent accéder à l'école moyenne (*Jung-hakgyo*) (CITE 2). (CITE-P/CITE-A : 100)

Liban – (Enseignement primaire). L'enseignement primaire couvre les deux premiers cycles de l'enseignement de base obligatoire, qui dure neuf ans au total. Chacun de ces deux cycles compte trois années d'études. Le programme d'enseignement primaire vise normalement les enfants à partir de 6 ans ; ils apprennent les compétences fondamentales en matière de lecture et de mathématiques. À ce niveau, on les initie également à une langue étrangère (soit l'anglais, soit le français). Après un achèvement complet, les élèves peuvent accéder au troisième cycle de l'enseignement de base (premier cycle de l'enseignement secondaire). (CITE-P/CITE-A : 100)

Îles Salomon – *Enseignement conventionnel*. L'enseignement conventionnel débute à six ans et dure six ans, de l'année 1 à l'année 6. Au terme de l'année 6, les élèves sont soumis à un examen formel marquant la fin de l'école primaire. Le programme d'études comprend l'écriture, la lecture, les mathématiques, les études communautaires, les sciences, l'agriculture, l'art, la musique, l'éducation physique et l'éducation chrétienne. (CITE-P/CITE-A : 100)

Ukraine – (Enseignement primaire). Il s'agit d'un programme éducatif obligatoire de quatre ans destiné aux enfants à partir de six ans et il se déroule dans des écoles élémentaires. Chaque groupe d'élèves a son propre enseignant qui enseigne la plupart des matières. Un enseignant différent peut être désigné pour la musique et l'éducation physique. Lors de l'achèvement complet du programme, les élèves reçoivent la certification de l'enseignement élémentaire. (CITE-P/CITE-A : 100)

Exemples Groupe 2 :

Pays avec une variabilité nationale dans la longueur des programmes de primaire [CITE-P : 100 ; CITE A : 100]

Canada et États-Unis – *Écoles élémentaires/primaires*. L'enseignement primaire et secondaire forme une continuité, la durée de l'école élémentaire ou primaire se fondant principalement sur des caractéristiques institutionnelles qui peuvent varier d'une province/d'un état ou d'une localité à l'autre (allant de trois à huit années d'études). Dans ces pays, la continuité élémentaire-secondaire sera subdivisée au terme de l'année d'études 6 pour la soumission des données dans le niveau 1 de la CITE, de sorte que les années d'études de chaque niveau facilitent la comparabilité internationale. Cette méthode de soumission des données relatives aux programmes assurera également que, dans un contexte national, des programmes comparables soient affectés à chaque niveau puisque le contenu pour une année d'études est largement similaire dans les provinces et états. (CITE-P/CITE-A : 100)

Allemagne – *Primarbereich* (Enseignement primaire). L'enseignement primaire est la première étape de la scolarité obligatoire et couvre les Années d'études 1 à 4 dans la plus grande partie de l'Allemagne, ou les Années d'études 1 à 6 à Berlin et au Brandebourg. Tous les enfants fréquentent l'école primaire (*Grundschulen*) dans le cadre de leur scolarité obligatoire entre 6 et 10 ans (à Berlin et au Brandebourg entre 6 et 12 ans). L'école primaire a pour objectif de mener ses élèves de formes d'apprentissage plutôt axées sur le jeu au niveau préscolaire vers des formes d'apprentissage scolaire plus systématiques, apportant ainsi aux élèves les bases nécessaires pour le niveau éducatif suivant (*Sekundarbereich I*: premier cycle de l'enseignement secondaire) et l'apprentissage tout au long de la vie. Les cours de l'école primaire mettent l'accent sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les sciences et une langue étrangère. L'enseignement se déroule au travers de cours focalisés sur une matière spécifique et de classes multidisciplinaires. Pour assurer une approche pédagogique cohérente, on applique le principe d'un enseignant par classe couvrant toutes les matières ou presque. À partir de la 3^e année d'études, les enfants sont de plus en plus confrontés à des enseignants spécialisés, ce qui facilite leur transition vers l'école secondaire, où les enseignants spécialisés sont la règle. Aux fins de la soumission de données internationale, on considère que la durée de la CITE 1 est de quatre ans (Années d'études 1 à 4) en Allemagne. (CITE-P/CITE-A : 100)



Suisse – *Primarschule, école primaire, scuola elementare*. L'âge d'entrée dans l'enseignement primaire est soit 6 ans (4 cantons), 6,5 ans (2 cantons) ou 7 ans (17 cantons). Un canton permet aux communes (autorités locales) de décider si l'école commence à 6 ou 7 ans. Comme la durée combinée du niveau primaire et du premier cycle du secondaire combinés est partout de neuf ans, les différences dans les âges d'entrée se traduisent par des différences dans les âges d'entrée pendant tout le parcours scolaire des élèves. L'enseignement primaire dure entre quatre et six ans (selon le canton). Des réformes en cours réduiront la part des élèves dans des programmes de quatre ans. À des fins de comparabilité, les six premières années du primaire/premier cycle de l'enseignement secondaire seront affectées au Niveau 1 de la CITE. (CITE-P/CITE-A : 100)

Royaume-Uni – *École primaire*. L'âge d'entrée à l'école primaire est 5 ans en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles, et 4 ans en Irlande du Nord alors que sa durée varie entre six ans (Angleterre et Pays de Galles) et sept ans (Irlande du Nord et Écosse). (CITE-P/CITE-A : 100)

Exemples Groupe 3 :

Programmes de l'enseignement primaire destinés aux enfants avec des besoins éducatifs spéciaux [CITE-P : 100 ; CITE-A : 100]

Belgique (Communauté flamande) – *Buitengewoon lager onderwijs* (Enseignement primaire spécial). L'enseignement primaire spécial s'adresse aux enfants ayant besoin d'une aide spéciale, temporairement ou de manière permanente. Cela peut être dû à un handicap physique ou mental, des problèmes comportementaux ou émotionnels graves, ou de sérieuses difficultés d'apprentissage. L'entrée dans l'enseignement primaire spécial se fonde sur l'âge de l'élève : 6 ans avant le 1er janvier de l'année scolaire. Une entrée est également possible à 5 ans, ce que les parents peuvent décider sur la base des conseils du comité de classe et le centre d'orientation des élèves. Dans l'enseignement spécial, un projet scolaire spécial est établi (avec le type d'enseignement pour l'élève, sur la base du type de handicap). Au terme du programme de sept ans, les élèves reçoivent une certification de fin d'enseignement primaire (*Getuigschrift Basisonderwijs*) et peuvent poursuivre leurs études dans la *Gewoon secundair onderwijs – 1ste graad* (première année d'études de l'enseignement secondaire, CITE 2). (CITE-P/CITE-A : 100)

République slovaque³ – *Špeciálna základná škola – 1 stupeň* (École de base spéciale – premier cycle). Il existe divers programmes éducatifs pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux proposés parallèlement à l'enseignement primaire normal (*Základná škola – 1, stupeň / école de base – premier cycle, CITE 1*). L'école de base spéciale est destinée aux enfants souffrant de handicaps physiques. Il existe aussi des variantes de programmes éducatifs de base pour les enfants avec des difficultés d'apprentissage et des handicaps mentaux. À 6 ans, l'âge de début de dix ans de scolarité obligatoire, les élèves peuvent démarrer le programme spécial à plein temps de quatre ans. Après un achèvement complet, les élèves reçoivent un *Vysvedčenie* (certificat) et peuvent accéder au second cycle de l'école de base (CITE 2). (CITE-P/CITE-A : 100)

Exemples Groupe 4 :

Programmes de l'enseignement primaire pour les personnes n'ayant pas l'âge typique de la scolarité primaire [CITE-P : 100 ; CITE-A : 100]

Belgique (Communauté flamande) – *Basiseducatie* (Éducation de base pour adultes). En Communauté flamande de Belgique, l'éducation de base pour adultes vise une amélioration du niveau général en lecture et en calcul, du néerlandais comme seconde langue, les bases du français et de l'anglais, l'intégration sociale et les compétences informatiques de base. L'éducation de base pour adultes ne s'organise que dans des centres d'éducation de base pour adultes. Ces cours portant sur des compétences de base sont affectés au niveau de l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 1 et CITE 2) selon leurs niveaux de contenu. (CITE-P/CITE-A : 100)

Égypte – (Enseignement communautaire). Ce programme, organisé par le Ministère de l'éducation et soutenu par les communautés locales ainsi que des ONG locales et internationales, cible les enfants non scolarisés ayant entre 6 et 14 ans. Il offre une seconde chance aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés dans l'enseignement formel et à ceux qui ont quitté l'école avant d'achever l'enseignement primaire. Dans les écoles communautaires, les classes sont généralement limitées à 30 élèves dans un groupe multi-âge supervisé par deux facilitateurs. Les élèves sont répartis en fonction de leurs capacités et de la vitesse à laquelle ils apprennent, mais ils sont tous rassemblés dans une seule classe. Bien que le programme soit conçu selon l'enseignement primaire initial – avec une durée de six ans – les élèves plus rapides peuvent



achever le programme en trois ans seulement. Après un achèvement complet, les élèves reçoivent une certification de fin d'école primaire et peuvent accéder à l'école préparatoire. (CITE-P/CITE-A : 100)

Hongrie – *Általános iskola 1-4, évfolyam, felhőttoktatás* (École générale de niveau primaire, Années d'études 1 à 4, enseignement à temps partiel, cours d'alphabétisation pour adultes). Il s'agit d'un programme qui s'adresse aux élèves à partir de 16 ans et apporte des compétences en lecture et un enseignement similaire à celui fourni dans le programme de niveau primaire général à plein temps de quatre ans (CITE 1). Lors de l'achèvement complet du programme, les élèves reçoivent un certificat (*Bizonyítvány*) et peuvent accéder au second cycle de l'école secondaire générale (CITE 2). (CITE-P/CITE-A : 100)

Koweït – (Enseignement primaire pour adultes). Le programme d'enseignement primaire pour adultes est destiné aux jeunes de 15 ans et plus qui, soit n'ont jamais été scolarisés dans l'enseignement formel, soit l'ont quitté quand ils étaient plus jeunes. Le programme vise à offrir une seconde chance et à réintégrer les jeunes dans l'enseignement initial. Contrairement au programme primaire initial, qui dure cinq ans, le programme pour adultes ne dure que trois ans. À l'achèvement de ce programme formel, les élèves se voient décerner une certification de fin de primaire et peuvent poursuivre leurs études dans le cycle intermédiaire pour adultes (CITE 2). (CITE-P/CITE-A : 100)

Soudan du Sud – *Programme d'Apprentissage accéléré (PAA)* au niveau primaire. Ce programme est proposé dans le cadre du Système d'enseignement alternatif. Il est destiné à aider ceux qui ont abandonné tôt l'école, enfants ou adultes, à accélérer leur apprentissage, soit pour (ré)intégrer le système éducatif initial, soit pour acquérir quelques compétences en vue de mener une vie productive. Le PAA ramène les huit années normales d'enseignement primaire à quatre ans. La majorité des participants ont plus de 10 ans, alors que l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire est 6 ans. À l'achèvement du programme, les participants obtiennent une certification de l'enseignement primaire et peuvent accéder à l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 100)

Espagne – *Enseñanzas Iniciales de Educación Básica para personas en edad adulta* (Programme d'éducation pour adultes au niveau primaire). Il s'agit de programmes de seconde chance pour les personnes ayant dépassé les âges de la scolarité obligatoire. Ils visent spécifiquement l'alphabétisation et la consolidation des connaissances de base des participants. Il n'y a pas de durée théorique définie, ni de restrictions liées à une durée maximale ou minimale. L'enseignement fourni est similaire à celui de l'enseignement primaire à plein temps de six ans (*Educación primaria*, CITE 1) ; dès lors, la durée théorique est considérée comme équivalente à l'enseignement primaire ordinaire. Lors de l'achèvement complet du programme, les élèves peuvent accéder à l'*Educación secundaria* (premier cycle de l'enseignement secondaire). (CITE-P/CITE-A : 100)

Suède – *Svenska för vuxna invandrare* (Suédois pour les immigrants adultes). Ce programme d'un an enseigne le suédois et des informations générales sur la vie en Suède à des immigrants adultes de 16 ans ou plus. Il est classé au niveau enseignement primaire du pays. Après avoir achevé le programme, les élèves ont le même niveau d'éducation atteint que celui qu'ils avaient avant leur entrée. (CITE-P : 100 ; CITE-A : identique à celui avant d'entrer)

Exemples Groupe 5 :

Programmes couvrant les niveaux 1 et 2 de la CITE

République tchèque – *Základní škola* (École de base). Les écoles de base fournissent neuf ans d'éducation de base obligatoire, qui débute généralement quand l'enfant a 6 ans. Elle se répartit en deux cycles. Le premier cycle de l'école de base couvre les Années d'études 1 à 5 (enseignement primaire, CITE 1) et le second les Années d'études 6 à 9 (premier cycle de secondaire, CITE 2). Au cours des Années d'études 1 à 5 (le premier cycle de l'école de base), l'enseignement et le processus d'apprentissage ont pour objectif de faciliter la transition de l'enseignement préscolaire (CITE 0) et de la prise en charge par la famille vers un enseignement obligatoire, régulier et systématique. Étant donné son organisation fondée sur des activités et sa nature pratique, le processus éducatif motive les élèves à poursuivre leur apprentissage, les guide vers un apprentissage actif et enseigne les compétences de résolution de problèmes. Le premier cycle du programme d'éducation de base est destiné à enseigner des connaissances fondamentales en matière d'éducation générale, polytechnique, physique et esthétique. (Années d'études 1 à 5 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 6 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

Danemark – *Grundskole* (École générale). La Grundskole compte dix années d'études. Il est obligatoire de suivre dix ans d'enseignement au niveau grundskole. Toutefois, il n'est pas obligatoire de suivre cet enseignement dans des établissements scolaires formels. La grundskole consiste en une classe préscolaire (*bornehaveklasse*) pour les enfants



de 6 ans suivie de neuf années d'éducation de base. Dans la CITE 2011, la classe préscolaire et les Années d'études 1 à 6 d'éducation de base (*grundskole, 1-6 klasse*) sont classées dans l'enseignement primaire (Niveau 1 de la CITE) et les Années d'études 7 à 9 d'éducation de base (*grundskole, 7-9 klasse*) sont considérées comme appartenant au premier cycle de l'enseignement secondaire (Niveau 2 de la CITE). Les dix années d'école générale sont organisées sur la base de trois groupes de matières (humanités, matières pratiques/créatives et sciences), complétés par des matières au choix dans les trois dernières années (CITE 2), des matières supplémentaires parmi lesquelles les élèves peuvent choisir. (Préscolaire à l'Année d'études 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

Estonie – *Põhidaridus, põhikooli* (Éducation de base). L'éducation de base est obligatoire pour tous les enfants à partir de 7 ans et elle dure neuf ans (Années d'études 1 à 9). L'éducation de base s'organise sous la forme de trois cycles de trois ans chacun : Années d'études 1 à 3, Années d'études 4 à 6 et Années d'études 7 à 9. Les élèves des Années d'études 7 à 9 peuvent également bénéficier d'une formation préprofessionnelle dans des écoles de base. Dans la CITE 2011, les deux premiers cycles de l'éducation de base (Années d'études 1 à 6) sont classés dans l'enseignement primaire (CITE 1) et le troisième cycle dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2). En fonction du programme d'études national, l'école doit contribuer à former les jeunes pour qu'ils soient des individus créatifs et équilibrés, capables de bien fonctionner dans les différentes sphères de la vie telles que la famille et la société. (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

Fidji – *École primaire*. L'école primaire débute à 6 ans et couvre huit années d'études (Années 1 à 8). Le programme ne se subdivise pas en cycles au niveau national. Dans le cadre de la soumission internationale de données, ce programme est considéré comme couvrant les niveaux 1 et 2 de la CITE. Les six premières années d'études sont classées dans la CITE 1 et les deux dernières années d'études sont classées dans la CITE 2. (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 8 : CITE-P/CITE-A : 244)

Finlande – *Peruskoulu* (École générale). L'école générale assure neuf ans d'éducation de base générale obligatoire (primaire et premier cycle du secondaire) à partir de 7 ans. Elle compte deux cycles : le cycle inférieur (Années d'études 1 à 6) et le cycle supérieur (Années d'études 7 à 9). Au cours des six premières années, c'est le plus souvent un enseignant principal par classe qui donne l'instruction. Conformément à la Loi relative à l'Éducation de base, l'objectif général de l'éducation de base est de favoriser le développement des élèves pour une participation humaine et éthiquement responsable dans la société et de leur enseigner les connaissances et les aptitudes nécessaires dans la vie. Les élèves qui achèvent les neuf ans d'école générale reçoivent la certification de fin d'éducation de base. Dans la CITE 2011, le cycle inférieur (Années d'études 1 à 6) est classé dans l'enseignement primaire (CITE 1) et le cycle supérieur dans le premier cycle du secondaire (CITE 2). (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

Islande – *Grunnskolar* (École obligatoire). En Islande, l'école obligatoire dure dix années (Années d'études 1 à 10). Il n'existe pas de distinction entre le primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire au niveau national ; ils forment un seul niveau scolaire et se déroulent normalement dans le même établissement. Généralement, les Années d'études 1 à 7 sont considérées comme les années de primaire (CITE 1) et les Années d'études 8 à 10 comme les années du premier cycle de secondaire (CITE 2). Les élèves reçoivent une certification au terme de l'école obligatoire. (Années d'études 1 à 7 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 8 à 10 : CITE-P/CITE-A : 244)

Kenya – *Enseignement primaire*. L'enseignement primaire national cible les enfants à partir de 6 ans. Il consiste en huit années d'études groupées en deux cycles : le premier cycle couvre les Années d'études 1 à 3 et le second cycle les Années d'études 4 à 8. Les Années d'études 1 à 6 sont classées dans l'enseignement primaire (CITE 1) et les Années d'études 7 à 8 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2). (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 8 : CITE-P/CITE-A : 244)

Malawi – *Enseignement primaire*. La durée de l'enseignement primaire est huit ans. L'âge officiel d'entrée est 6 ans. Dans la CITE 2011, les Années d'études 1 à 6 sont classées dans l'enseignement primaire (CITE 1) et les Années d'études 7 et 8 comme les deux premières années d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2). Ces deux années d'études ajoutées aux premières années de l'enseignement secondaire constituent le premier cycle de l'enseignement secondaire. (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 8 : CITE-P/CITE-A : 242)

Oman – (Éducation de base). Le programme éducatif de base dure dix ans et débute à 6 ans. Il s'organise en deux cycles : le premier cycle couvre les Années d'études 1 à 4 et le second cycle les Années d'études 5 à 10. Ces deux cycles sont suivis de deux années de post-éducation de base (enseignement secondaire). Dans la CITE 2011, les six premières



années d'études sont classées dans la CITE 1 et les quatre autres années d'études dans la CITE 2. (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 10 : CITE-P/CITE-A : 244)

République arabe syrienne – (Éducation de base). Le programme éducatif de base dure neuf ans (Années d'études 1 à 9) et débute à 6 ans. Il s'organise en deux cycles : le cycle 1 couvre les quatre premières années d'études (1 à 4) et le cycle 2 couvre les Années d'études 5 à 9. Après un achèvement complet, les élèves reçoivent la certification de fin de l'éducation de base et peuvent accéder au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans la CITE 2011, le premier cycle est classé dans la CITE 1 et le second dans la CITE 2. (Années d'études 1 à 4 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 5 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

Timor oriental – *Ensino basico Filial* (Éducation de base). L'éducation de base couvre les neuf premières années de la scolarité. Elle consiste en trois cycles. Le premier cycle couvre les quatre premières années d'études, le second cycle comprend les Années d'études 5 et 6, et le troisième cycle couvre les trois dernières années d'études. À des fins de comparabilité internationale, les deux premiers cycles (Années d'études 1 à 6) sont classés dans l'enseignement primaire et le dernier cycle (Années d'études 7 à 9) est considéré comme appartenant au premier cycle de l'enseignement général secondaire. (Années d'études 1 à 6 : CITE-P/CITE-A : 100 ; Années d'études 7 à 9 : CITE-P/CITE-A : 244)

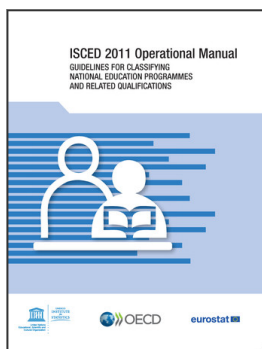
Exemples Groupe 6 :

Programmes du niveau 1 de la CITE insuffisants pour un achèvement de niveau, avec donc un niveau d'éducation atteint correspondant à certaines composantes de l'enseignement primaire (sans achèvement de niveau) [CITE-P : 100 ; CITE-A : 030]

Éthiopie – *Programme d'Éducation de base alternative* (EBA) Le programme a été conçu comme une méthode accélérée pour atteindre l'enseignement primaire universel. L'EBA a le même âge d'entrée que l'enseignement primaire normal (6 ans), mais il propose un programme d'études qui ramène les quatre premières années d'études à trois. Lorsqu'ils réussissent la troisième année d'études, les élèves accèdent à l'Année d'études 5 de l'enseignement primaire normal. (CITE-P : 100/CITE-A : 030)

Notes

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.
2. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'Union européenne (UE) utilisent « République de Corée » comme dénomination officielle pour la « Corée ».
3. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'Union européenne (UE) utilisent « Slovaquie » comme dénomination officielle pour la « République slovaque ».



Extrait de :

ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Niveau 1 de la CITE 2011 : Enseignement primaire », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.